

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 017-2022

Du : 06 avril 2022

Nombre de Conseillers :  
en exercices : 11  
présents : 9  
votants : 10

Date de la convocation :  
1<sup>er</sup> avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoint au Maire,  
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères  
municipales,  
Messieurs Patrice Glandières, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

**ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :**

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire, pouvoir à Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal,

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

**OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE POUR DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC LED RUE DE LA VIEILLE FRANCE**

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, qu'il est proposé de réaliser des travaux de mise en place d'un réseau d'éclairage LED rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et rue de Montubois estimé 149 156.00 €uros HT

**Considérant**, qu'il est proposé de demander une subvention la plus large possible au Conseil régional Ile de France dans le cadre des dispositifs « budget participatif écologique » et « modernisation de l'éclairage public »

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

**Approuve**, le projet des travaux de mise en place d'un réseau d'éclairage LED rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et rue de Montubois estimé 149 156.00 €uros HT,

**Autorise**, le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil régional Ile de France et à signer tout acte afférent,

**Dit**, que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune,

**Dit**, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 06 avril 2022

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

